

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le 25 juin 2012 à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est rassemblé à la Salle des Fêtes de Larroque Saint-Sernin (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Guy SAINT-MÉZARD, Mario SPAGNOLI remplacé par son suppléant Bernard CASTAY, Serge MARITAN, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Jean-Yves GEISSER, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE, Bernard LEBE remplacé par son suppléant Patrick LAVIGNE, Nicolas MELIET, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Christian DUFFAU, Patricia ESPERON, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Philippe BOYER, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Pierre ESQUERRE remplacé par son suppléant David ALBINET, Jean-Marie GILLOT, Marie-José GOZE, Dominique LAFONT, Bernard MARSEILLAN, Pierre MOREL, Jacques MORLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Pierrette SEGAT.

ABSENTS EXCUSÉS: Maurice BOISON, Francis DUPOUY, Michel LABATUT, Bernard ROZES, Etienne BARRERE, Bernard BOURROUSSE, Pierre DULONG, Huguette CARLES, Roland CLAVERIE, Jean-Louis DUBUC, Henry LUCHET,

ABSENTS: Guy AUBERT, François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Carine CHAVALLE, Thierry COLAS, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Fabrice LACOMBE, Michel LAFFARGUE, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Jacqueline ROBUTTI, Jean-François ROUSSE.

ONT DONNÉ PROCURATION:

SECRÉTAIRE: Philippe BOYER.

OBJET : CREATION D'UNE ANTENNE TOURISTIQUE A FOURCÈS

Monsieur le Président rappelle la Convention d'objectifs –missions de service public d'accueil, d'information, d'animation, de promotion et de développement local touristique qui lie la Communauté de Communes de la Ténarèze et son Office de Tourisme.

Cette convention stipule dans son article 1^{er} « Il pourra être demandé par le Conseil Communautaire et ceci par délibération de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze, de mettre en avant chaque année une thématique particulière. Le travail spécifique mené par l'Office de Tourisme sur cette dernière fera l'objet d'un argumentaire particulier dans le rapport d'activités présenté chaque année.

Monsieur le Président rappelle l'adhésion de la Commune de Fourcès labellisée « Plus Beaux Village de France » à la Communauté de Communes en 2011.

Ainsi, compte tenu de l'intérêt touristique de cette commune, Monsieur le Président propose que le Conseil Communautaire charge l'Office de Tourisme de la création d'une Antenne Touristique Saisonnière sur la Commune de Fourcès.

L'ouverture de cette antenne se fera du 1^{er} juillet au 31 août 2012. Les modalités d'organisation et du fonctionnement de cette dernière seront définies par le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

Concernant les locaux, ils seront mis gracieusement à disposition de l'Office de Tourisme directement par la Commune de Fourcès.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré; à l'unanimité,
- **DECIDE** de demander à l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze de créer une antenne touristique du 1^{er} juillet au 31 août 2012,
- **RAPPELLE** que cette action fera l'objet d'un argumentaire spécifique dans le rapport d'activités de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 26 juin 2012.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE